

PROTOCOLE DE RÉDACTION

1. Texte

- Le texte est tapé à double interligne.
- Format de page (papier blanc obligatoire) : lettre 8,5 x 11 po.
- Le texte est justifié à gauche et à droite.
- Il faut laisser une marge d'au moins 3,25 cm à gauche afin de permettre la reliure de la thèse. Il faut prévoir une marge de 2,5 cm en haut et en bas de la page ainsi que sur le côté droit.
- On ne fait pas d'interligne entre les paragraphes.
- Le texte est en police *Times New Roman* 12 pts et 10 pts pour les notes.
- On utilise les guillemets français (« »). À l'intérieur de ces guillemets, on utilise les guillemets anglais (“ ”).

2. Italique, guillemets français, emploi de la majuscule dans les titres

Les titres de livres, de revues, de journaux sont en italique. Les titres d'articles, de poèmes, de nouvelles, de chapitres, de thèses sont entre guillemets français. Pour les livres, articles, poèmes, nouvelles et chapitres, seule la première lettre s'écrit avec une majuscule (ex. : *L'hiver de force*). Cependant, pour les noms de revues ou de journaux, on respecte la graphie de la raison sociale (ex. : *Le Devoir, Voix et Images*).

3. Citations

Les citations de plus de trois lignes sont détachées du texte, sans guillemets, à simple interligne et en corps 10. On place entre crochets toute modification apportée à une citation.

Les citations en langue étrangère doivent être accompagnées d'une traduction. La traduction est donnée dans une note avec le nom du traducteur ou la mention suivante : « C'est moi qui traduit. »

Si un passage de la citation est en italique et si c'est l'auteur de la thèse qui souligne, il faut indiquer, dans une note, la mention suivante : « C'est moi qui souligne. »

Il est important de vérifier si vous avez transcrit correctement les citations.

3.1. Ponctuation concernant les citations

Si la phrase d'un auteur est citée en partie, le point se place après le guillemet fermant. (Exemple : Soi, depuis Freud, dit Kristeva, est « un étrange pays de frontières et d'altérités sans cesse déconstruites et reconstruites ».)

Si la phrase d'un auteur est citée en entier, le point est alors placé avant le guillemet fermant. (Exemple : « Derrière sa désinvolture [écrit-elle] transperçait une force aveugle qui éveilla ma curiosité et peut-être plus encore. »)

3.2. Chiffres d'appel

Toute citation d'un auteur doit être suivie d'un appel de note renvoyant à une note de référence.

Tout titre d'ouvrage mentionné doit être suivi, à la première occurrence, d'un appel de note renvoyant à une notice bibliographique.

Les appels de notes doivent être placés avant toute ponctuation et avant le guillemet fermant pour les citations dans le corps du texte.

4. Les notes infrapaginales

Les notes doivent être tapées à simple interligne et placées en bas de page.

4.1. Pour les livres, on trouve dans l'ordre : prénom et nom de l'auteur-e, titre du livre en italique, traducteur (s'il y a lieu), lieu d'édition, éditeur, collection entre guillemets français, numéro s'il y a lieu (facultatif), année d'édition, année de la première édition entre crochets s'il y a lieu, page(s). Tous ces éléments sont séparés par des virgules.

(Exemple : Gilles Archambault, *Un après-midi de septembre*, Montréal, Boréal, coll. « Boréal compact », n° 60 [facultatif], 1994 [1993], p. 32.)

Si un livre est cité à plusieurs reprises dans la thèse, il faut placer, après la première occurrence, la formule suivante : « Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle X, suivi du folio, et placées entre parenthèses dans le texte ». (Exemple : Lise Fontaine, *États du lieu*, Montréal, l'Hexagone, coll. « Fictions », 1989, p. 75. Désormais, les références à cet ouvrage seront indiquées par le sigle ÉL, suivi du folio, et placées entre parenthèses dans le texte.)

4.2. Pour les articles, poèmes, nouvelles et chapitres, on trouve, dans l'ordre : prénom et nom de l'auteur, titre entre guillemets, traducteur (s'il y a lieu), titre du périodique en italique, volume (s'il y a lieu), numéro, saison (s'il y a lieu), année, page(s). Tous ces éléments sont séparés par des virgules.

(Exemple : Guy Sylvestre, « Les livres », *La nouvelle revue canadienne*, vol. III, n° 2, janvier-février 1954, p. 98.)

4.3. Pour un article, poème, texte dans un ouvrage collectif, on trouve, dans l'ordre : prénom et nom de l'auteur, titre entre guillemets français, traducteur (s'il y a lieu), nom du directeur de l'ouvrage collectif suivi de la mention « (dir.) », titre de l'ouvrage en italique, lieu d'édition, éditeur, collection (entre guillemets), année, page(s). Tous ces éléments sont séparés par des virgules.

(Exemple : François Rigolot, « La lecture du nom propre : histoire et théorie », Martine Léonard et Élisabeth Nardout-Lafarge (dir.), *Le texte et le nom*, Montréal, XYZ éditeur, coll. « Documents », 1996, p. 19.)

4.4. Si on donne la référence d'un livre qui est seulement nommé dans la thèse, on n'indique pas le nombre de pages.

4.5. Si on donne la référence d'un article tiré d'un ouvrage, article qui est seulement nommé, on n'indique pas le nombre de pages de l'ouvrage, mais on indique à quelles pages se trouve l'article dans l'ouvrage en question.

4.6. Citations tirées d'un même ouvrage

Quand des citations qui se suivent sont tirées d'un même ouvrage, on adopte l'abréviation *Ibid.*, en italique, pour la deuxième occurrence et les suivantes.

(Exemple : *Ibid.*, p. 23.)

Quand le même ouvrage est cité à plusieurs reprises, mais que les citations ne sont pas à la suite les unes des autres, on procède comme suit pour la deuxième occurrence et les suivantes : prénom et nom de l'auteur, *op. cit.* (en italique), page(s).

(Exemple : Janet Paterson, *op. cit.*, p. 38.)

Quand le même article est cité à plusieurs reprises, mais que les citations ne sont pas à la suite les unes des autres, on procède comme suit pour la deuxième occurrence et les suivantes : prénom et nom de l'auteur-e, *loc. cit.* (en italique), page(s).

(Exemple : Robert Major, *loc. cit.*, p. 38.)

4.7. Citations d'ouvrages d'un même auteur

Si le nom d'un auteur apparaît dans deux notes qui se suivent, on écrit *Id.* (en italique), plutôt que son nom au complet, pour la deuxième occurrence.

(Exemple : *Id.*, *Le fou solidaire*, Montréal, l'Hexagone, 1980.)

Si plusieurs ouvrages d'un-e même auteur-e apparaissent dans les notes, on ne peut plus utiliser *op. cit.* à partir de la deuxième occurrence de chacun des ouvrages, car il y aura confusion. Alors, on procédera comme suit : prénom et nom, titre de l'ouvrage, page(s).

(Exemple : Gilbert Langevin, *Le fou solidaire*, p. 20.)

4.8. Citations de seconde main

À éviter, à moins que les sources premières ne soient pas disponibles.

Les règles relatives à la citation sont les mêmes que pour une citation de première main, sauf pour ce qui est de la note de référence où doivent figurer les deux sources.

(Exemple : Daniel Poliquin, *L'écureuil noir*, Montréal, Québec Amérique, 1994, p. 56, cité par François Paré dans « Déshérence et mémoire dans l'œuvre de Daniel Poliquin », *Voix et Images*, n° 81, printemps 2002, p. 427.

En bibliographie, on ne mettra que la référence que l'on a réellement consultée ; dans notre exemple, celle de François Paré.

4.9. Citations de documents électroniques

a) Articles et livres en ligne dont il existe une version papier

Exemple : James H. Marsh, *The Canadian Encyclopedia*, 2^e édition, 4 vol., Edmonton, Hurting, 1988 [1985]. Aussi en ligne www.thecanadiencyclopedia.org

b) Documents en version électronique seulement

Exemple : Christian Milat, « Robbe-Grillet, Prométhée et Sisyphe écrivains », @analyses [en ligne], dossier *Héroïsme et littérature, Héros sartriens et anti-sartriens*, mis à jour le 03/04/2006, <http://www.revue-analyses.org>.

c) Sites web

Exemples : www.litterature.org/ [L'infocentre littéraire des écrivains québécois]
www.recf.ca/ [Regroupement des éditeurs canadiens-français]

5. Titres et sous-titres

Les titres de chapitre sont en gras, tandis que les inter-titres sont en italique.

6. Bibliographie

La bibliographie doit comprendre, dans l'ordre, les divisions suivantes :

- le corpus ;
- les ouvrages et les articles théoriques ;
- les ouvrages et les articles sur le corpus ;
- divers (les ouvrages et les articles qui ne s'inscrivent pas dans l'une ou l'autre des divisions précédentes; les ouvrages de référence, etc.).

7. Table des matières

La table des matières se trouve à la toute fin de la thèse.

8. Pagination

Il ne faut pas numéroter la page titre mais il faut la compter avec les autres pages préliminaires (elle représente donc la page i) ;

Les parties de la thèse qui précèdent l'introduction (remerciements, sigles, résumés, etc.) doivent être numérotées en chiffres romains (ii, iii, iv, v...);

Il faut passer ensuite aux chiffres arabes dès la première page de l'introduction (que vous numéroterez 1) ;

Il faut continuer la numérotation des pages suivantes en chiffres arabes.

Attention! Il faut s'assurer que les pages sont dans le bon ordre avant de déposer votre thèse.

9. Illustrations

Les tableaux, graphiques, figures, images et autres illustrations doivent être insérés dans votre texte. Assurez-vous que la lecture des graphiques ou des tableaux ne dépende pas des couleurs utilisées et qu'ils soient lisibles à l'impression. Assurez-vous également de fournir une légende ainsi qu'une liste des tableaux et figures.

10. Divers

Quelques règles typographiques de base :

- Il faut placer les accents nécessaires sur les capitales ;
- Il faut mettre une espace insécable après le guillemet français ouvrant et avant le guillemet français fermant, avant les deux-points et le point-virgule, après p., vol. et n° ;
- Il ne faut pas faire suivre etc. de points de suspension ;
- Il faut s'assurer que la virgule qui suit un titre en italique soit en romain.

11. Impression

Il faut imprimer tous les exemplaires de votre thèse sur une imprimante laser de bonne qualité. Il faut imprimer votre texte uniquement sur le recto de la page. Enfin, il faut vous assurer que le texte, les graphiques, les illustrations et les photos soient parfaitement lisibles à l'impression.

Modèle de page titre

Titre

Nom

Thèse soumise à la
Faculté des études supérieures et postdoctorales
dans le cadre des exigences
du programme de maîtrise ou de doctorat en lettres françaises

Département de français
Faculté des études supérieures et postdoctorales
Université d'Ottawa

© Nom candidat/e, Ottawa, Canada, 2011